



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE

SEANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize du mois d'octobre, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SEITE, Président du PETR du Pays de Balagne.

Présents : BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François, MASSIANI Jean-Louis, ROSSI François, SEITE Jean-Marie, SUZZONI Etienne

Absents : DELPOUX Jean-Louis, GUIDONI Pierre, BASTIANI Angèle, POLI Pierre

Secrétaire de séance : MASSIANI Jean-Louis

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2020, le PETR du Pays de Balagne a lancé, en juin 2024, un marché public relatif à l'organisation de 4 ateliers biosourcés à destination de la population résidente du territoire du pays de Balagne via la plateforme e-marches-publics.com. Le marché se décompose en quatre lots :

- Lot n°1 : Pour un intérieur sain : les enduits biosourcés et peintures naturelles
- Lot n°2 : Cultiver ses fruits et légumes en permaculture
- Lot n°3 : Organiser son jardin en permaculture en association avec les plantes sauvages
- Lot n°4 : Les petits ouvrages en pierre sèche pour aménager les jardins

Le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres proposé
Trois plis électroniques ont été reçus :

- Charles HERMIER Ecotonique, lieu-dit Fiuminale, route de Monticello, 20220 Monticello pour un montant sur le lot n°2 : 1 500 € et le lot n°3 : 2 000 €
- Artisans Bâtisseurs en Pierre Sèche, L'Espinassu, 48160 Ventalon en Cévennes pour un montant de 18 948 €

Considérant qu'aucun candidat n'a déposé d'offre concernant le 1er lot ;
Considérant qu'un seul et même candidat a déposé une offre sur les lots 2 et 3 dans les délais mais que ces offres ne peuvent faire l'objet d'une analyse car elles sont jugées irrégulières ;

Considérant qu'un seul candidat a déposé une offre sur le lot n°4 dans les délais mais que cette offre est supérieure au budget prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :
DECIDE :

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil 10		
Présents 6	Absents 4	Procurations 0
VOTE PUBLIC		
Pour 6	Contre 0	Abstentions 0

Délibération n°2024/020

Date de convocation : 08/10/2024

Date d'affichage : 17/10/2024

OBJET : Marché public
relatif à l'organisation de 4
ateliers biosourcés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20241016-2024-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2024
Publication : 17/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



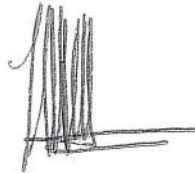
- De déclarer sans suite le lot n°1 pour absence d'offre (art. R 2143-2)
- De déclarer sans suite les lots 2 et 3 car jugées irrégulières (art. R 2152-2)
- De relancer les lots 1, 2 et 3.
- De procéder à une négociation du lot n°4 avec le candidat selon les conditions du marché selon l'article 13 « sélection des offres » du cahier des charges qui renseigne la possibilité pour le pouvoir adjudicateur d'avoir recours à la négociation.

PRECISANT que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano, 20407 Bastia) qui peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant par le représentant de l'Etat.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique, sur le site du Pays de Balagne (www.pays-de-balagne.corsica) pendant un délai de deux mois.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
M. Jean-Marie SEITE



Le secrétaire de séance,



Official stamp of the Pays de Balagne, République Française, featuring a coat of arms. Next to it is a handwritten signature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20241016-2024-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2024
Publication : 17/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

